



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSES ERREPUBLIKA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 12 septembre 2024 à 19h00 /
2024ko irailaren 12ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Envoyé en préfecture le 13/09/2024

Reçu en préfecture le 13/09/2024

Publié le

ID : 064-216400655-20240912-2024_51-DE



Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
6 septembre 2024 / 2024ko irailaren 6a	27	20

Etaient présents / hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Murielle ARREGUI, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Xalbat GARAT, Philippe GIRALDI, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Pierre LAVIGNE, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / ahalmena utzi dutenak :

Antoine COGNAUD (k) à Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER (i)

Philippe CELAYA (k) à Marc GRACY (ri)

Laetitia LAC (ek) à Jean Louis FOURNIER (i)

Thomas OYARZUN (ek) à Anita LACARRA (ri)

Absents/ Hor ez izenak : Nicolas DANIEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2024-51 Demande de subvention 2024 au titre des produits de recettes supplémentaires des amendes de police pour création de cheminements piétonniers / Poliziaren isuneneko diru sartzeari esker 2024ko diru laguntzaren eskaera oinezko bideak sortzeko

Dans la continuité des travaux de sécurisation des cheminements piétons, la Commune d'Ascain pourrait solliciter une subvention au titre des produits de recettes supplémentaires des amendes de police pour l'année 2024 qui est répartie par le Département pour des aménagements de sécurité.

En effet, une zone de sécurisation piétons sera réalisée cette année et concerne la création d'un cheminement piétons qui relierait le trottoir existant en bordure de la RD4 en face du lavoir d'Haizpea au Point d'Apport Volontaire de déchets situé rue Etxezaharreta. Cout estimé : 20 818,56 € HT

D'autre part, il est nécessaire d'aménager l'arrêt de bus de la Place pour l'accessibilité aux transports pour les personnes handicapées. Cout estimé : 12 272,60 € HT

Cout total estimé : 33 091,16 € HT

Le Conseil Municipal, oui cet exposé, et après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de création du cheminement piétons de la rue Etxezaharreta et l'aménagement de l'arrêt de bus de la Place pour l'accessibilité aux transports pour les personnes handicapées pour un montant total de 33 091,16 € HT.

CHARGE le Maire de solliciter le Conseil Départemental pour une demande de subvention au titre des produits de recettes supplémentaires des amendes de police.

Adopté par 21 voix pour, et 3 abstentions (Gorka TABERNA, Jérémy SAVATIER, Pierre LAVIGNE)

Et ont signé au registre les membres présents / Eta erregistroan hor zirenek izenpetu dute.
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.
Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

